

Image not found or type unknown



Recours d'une entreprise immatriculée en france face aux impayés

Par **dexline**, le **24/07/2009** à **17:54**

(Droit Français/Brésilien)

Madame, Monsieur,

Nous sommes une maison d'édition culturelle immatriculée en France (Paris). Pourriez-vous nous indiquer, quels sont les recours et les démarches précises à suivre, pour contraindre un distributeur commercial situé au Brésil à payer ses factures.

En vous remerciant d'avance, veuillez agréer Madame, Monsieur, nos sentiments les meilleurs